



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-010 : SUBVENTION 2025 SECTION SPORTIVE HANDBALL LYCEE COLLEGE

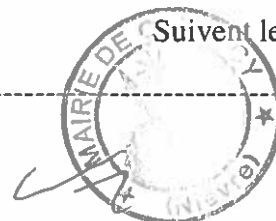
Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Section Sportive Handball sollicite une subvention de 14 000 € au titre du financement du poste d'éducateur sportif pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à la Section Sportive Handball Lycée Collège une subvention de 14 000 € au titre de l'année 2025 pour le financement du poste d'éducateur sportif.

Dépense inscrite au budget, article 6574.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire